

DARMANIN, CASTEX, etc. : vantardises officielles, réel criminel

Pendant qu'à pleines pages, de bienveillants médias (ni objection, ni murmure) laissent M. Darmanin vanter de douteux succès, les criminels, pas émus pour un sou, se déchaînent :

- La périphérie de Blois vit une guérilla urbaine : incendies, pillages, ravages, après un énième refus d'obtempérer de voyous ivres d'impunité,
- Dans le quartier coupe-gorge de La Duchère, à Lyon, des véhicules de police municipale reçoivent des blocs de pierre du haut des immeubles. Petit rappel de physique : une simple brique de maçon pèse 2 kg ; jetée d'un 6^e étage, elle a, 15 mètres plus bas, une potentielle force d'impact mortelle de 25 kg.

Ce, pour le seul soir du 16 mars.

"Nous les dérangeons " dit le ministère de l'Intérieur - foutaise : bien plutôt, ces bandits les ignorent. Comme preuve de qui contrôle vraiment ces zones hors-contrôle, l'affiche placardée voici peu dans une toxique cité des quartiers nord de Marseille. Lisez bien ce message des caïds du narcotraffic aux habitants du cru :

"Nous souhaitons faire passer un message à tous les locataires de La Savine. À qui envisage de coopérer avec la police : nous le saurons et nous nuirons à votre vie. Merci de faire attention et de faire les bons choix pour votre sécurité. Nous vivons avec vous tous les jours, eux sont de passage. ALERTE"

Affiches collées aux murs, au vu de tous. Même la progressiste Provence parle avec effroi d'"étreinte féroce" des narcos. Bien sûr, une opération coup de poing ensuite - mais 48h après, retour au durable ordre criminel.

Maintenant, la stratégie antistupéfiants de M. Darmanin.

- En vantant ses saisies de drogue, M. Darmanin ne mesure pas les progrès anti-crime des forces de l'ordre (cambriolages... vols avec violence... vols de véhicules, etc.) ; il mesure **SON PROPRE TRAVAIL** : à l'hôpital, cela reviendrait à soigner le patient, non sur son bilan de santé personnel, mais sur celui du médecin : est-ce sérieux ?

- Saisies de cannabis en 2020 : 96 tonnes, dit M. Darmanin. Analysons.

En 2020 (dit l'OFDT, organisme officiel) la France a fumé \pm 30 tonnes de cannabis par mois, 360 T. par an. Là-dessus, 96 tonnes constituent une ponction de 26,7%.

Or en France toujours, le taux maximal d'imposition des sociétés est de 31%. Les narcos ne risquent donc pas la ruine, la preuve :

- (*OFDT toujours*) : le narcotrafic dégage, ces dernières années, un chiffre d'affaires (CA) de 3,5 milliards d'euros. Après la taxation-Darmanin, reste aux narcos un CA net de 2,56 milliards d'€. Le taux de profit du narcotrafic étant de \pm 50%, le bénéfice net des caïds dépasse 1,2 milliard d'€ par an. Pas de quoi frémir lors des coups-de-poing *showbiz* de M. Darmanin.

Mais alors, que M. Darmanin pourrait-il faire de sérieux ? Pacifier d'abord les zones hors-contrôle, bien sûr. Et cibler pour de bon ces "Mineurs non accompagnés" (MNA) qui errent en France depuis des années, à leur gré. Or, dit la Préfecture de police de Paris, des données venues du Maghreb montrent qu'à 95%, ce sont de faux mineurs, expulsables à l'instant.

Selon ces officiels toujours, "de 2 000 à 3 000 de ces MNA sont délinquants" - plus en fait, avec les clandestins. Mais admettons, et prenons la moyenne de 2 500 délinquants-MNA. À 2 infractions par semaine (minimum pour ces prédateurs hyperactifs), cela fait 260 000 crimes et délits par an - \pm 800 000 de 2018 à 2020.

Enfin, M. Darmanin pourrait stimuler un peu son collègue de la justice, Me Dupont-Moretti, dont le laxisme anéantit tout le travail policier.

Récente semaine d'émeutes à Beauvais : déprédations énormes, blessés, appels au meurtre de policiers, etc. Sur place, le premier ministre M. Castex, déclare comme d'usage (*BFMTV*, 5mars) "Rien ne restera impuni... La loi républicaine aura toujours le dernier mot". Tremblez, racailles ! Or, la sentence réelle tombe peu après :

- 4 émeutiers traduits en justice (sur une cinquantaine...),

- Un relaxé,

- Trois condamnés "à huit mois de prison ferme" dit une presse servile.

Mensonge ! Kenny M., Mohamed B. et Bakary N. risquaient 5 ans de prison et \pm 50 000 € d'amende. Le premier prend 10 mois avec sursis, les deux autres, 8 mois "ferme"... sans mandat de dépôt.

Tous trois sortent du tribunal, les mains dans les poches.

Police, justice : activisme futile, répression factice, voilà la réalité. ■